

Le guide

de la Bibliothèque universitaire de Reims

Champagne-Ardenne

Une équipe de bibliothécaires est à la disposition des usagers en situation de handicap ou temporairement empêchés. Vous pouvez les faire appeler en vous signalant à l'accueil de la bibliothèque.

Dans chaque bibliothèque, un poste informatique est dédié aux personnes en situation de handicap.

Vous pouvez :

- Emprunter des documents (livres, revues ou DVD) dans toutes les BU de l'URCA. Pour les étudiants, autant de documents que souhaité pendant 3 semaines, renouvelables 2 fois. Pour les doctorants, autant de documents que souhaité pendant 15 semaines. Les documents déjà empruntés sont réservables à partir du catalogue ou en s'adressant au personnel de la BU. Les documents empruntés peuvent être rendus dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau.
- Consulter les ressources électroniques sur les postes informatiques des bibliothèques.
- Utiliser votre propre ordinateur et le réseau Wifi disponible à la BU.
- Vous former à la recherche documentaire pour consulter le catalogue de la bibliothèque et les ressources électroniques.
- Travailler en salle de lecture ou en salle de groupe (BU Robert de Sorbon, BU Santé, BU Moulin de la Housse, espace Coworking –

IUT de Reims, BU de Châlons-en-Champagne, BU de l'IUT de Troyes). Les salles de groupe sont réservables à partir de l'application ou du site « Affluences ». À la BU Robert de Sorbon, une salle de travail « Silence » est accessible à tous (20 places).

- Lire des documents sur les télégrandisseurs (BU Robert de Sorbon, BU Santé et BU Moulin de la Housse).
- Imprimer et photocopier des cours (sauf BU Chaumont et Troyes-Éducation)
- Sur demande à la Mission Handicap, le service de numérisation de documents permet de numériser des ouvrages avec reconnaissance optique de caractères.

Service « Prêts à emporter » : si vous ne pouvez pas vous déplacer facilement à la bibliothèque pour rassembler les documents que vous souhaitez emprunter, utilisez le service de « Prêts à emporter » : en effectuant une réservation sur le catalogue en ligne, les bibliothécaires préparent les documents et les tiennent à votre disposition à la banque d'accueil.

Quelqu'un peut-il emprunter des documents sur mon compte ?

Vous pouvez donner procuration en contactant la bibliothèque par courriel à partir de votre messagerie de l'URCA en indiquant les nom, prénom et date de naissance de la personne à laquelle vous souhaitez donner procuration. La personne à qui vous avez donné procuration pourra emprunter dans l'ensemble des bibliothèques de l'URCA munie d'une pièce d'identité à son nom.

**Pour plus d'informations : www.univ-reims.fr/BU
ou bibliotheque.universitaire@univ-reims.fr**